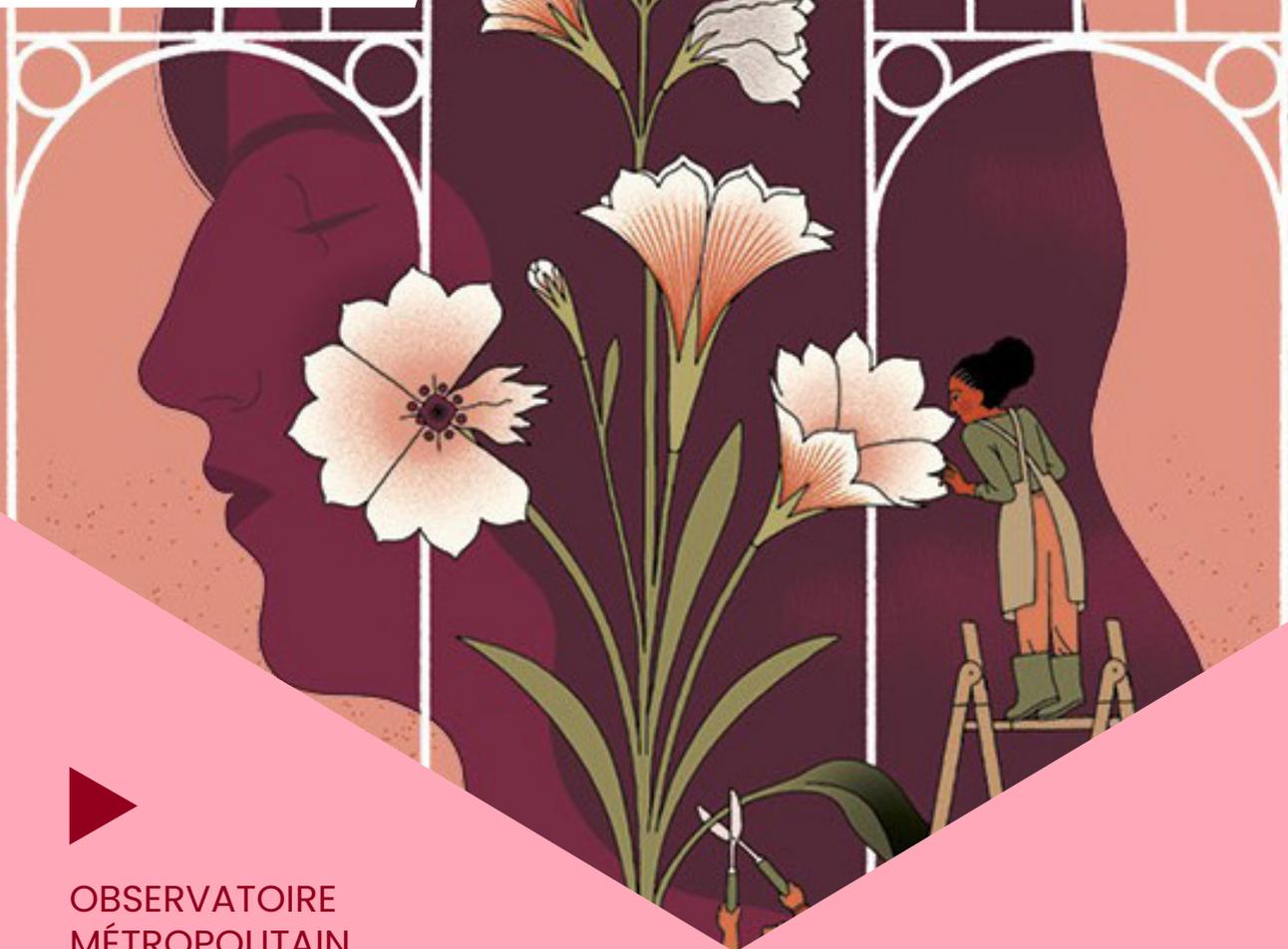




OBSERVATOIRE
MÉTROPOLITAIN
des solidarités



@ Droits réservés à la Métropole de Lyon | Carte blanche à l'artiste Anna Maria RICCOBONO



OBSERVATOIRE
MÉTROPOLITAIN
DES SOLIDARITÉS

JANVIER
2025



OBSERVATION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LA MÉTROPOLE DE LYON

RESTITUTION DE LA MISE EN PLACE D'UN
GROUPE DE TRAVAIL PARTENARIAL



Prendre à bras le corps les violences de genre

Un postulat de départ

Les violences faites aux femmes ont pour spécificité des **violences en raison du genre**. Cependant, elles ne concernent pas que les femmes. Agir sur ce fléau renvoie à plusieurs enjeux :

- **un enjeu de santé publique** : santé physique, santé mentale, santé sociale, maladies sexuellement transmissibles, etc.
- **un enjeu de justice et de droit** : sécurité, droits humains, protection de l'enfance, etc.
- **un enjeu d'éducation et de valeurs communes** : le traitement des êtres humains avec dignité, égalité, fraternité, considération, liberté, etc.

Une métropole engagée

Le renforcement des actions de lutte contre les violences faites aux femmes est un axe majeur du Projet Métropolitain des Solidarités. La politique de lutte contre les violences faites aux femmes est l'articulation de plusieurs interventions publiques :

- repérer de façon précoce et prévenir ces situations;
- accompagner le secteur médico-social dans la prise en charge des victimes et des « enfants témoins »;
- traiter la question des auteurs de violences
- outiller des professionnel.le.s de terrain et le développement d'un réseau de référent.e.s sociaux dans les MDML;
- déployer de solutions en lien avec les acteurs associatifs et institutionnels engagé sur ce sujet.

L'Etat en soutien

La lutte contre les violences faites aux femmes s'inscrit dans une politique publique interministérielle. Elle se décline dans les territoires grâce à différentes instances, telles que :

- Le comité d'aide aux victimes de violences conjugales ;
- le suivi des mesures Grenelle ;
- Le protocole VIF du Parquet ;
- Le Plan local de prévention de la délinquance (CLSPD) ;
- et plus largement, la stratégie des droits des femmes.

La Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes intervient autant sur le niveau opérationnel, institutionnel et que stratégique.

Une dynamique collective

Constitution d'un groupe de travail actif, investi et assidu, constitué de personnes ressources pour alimenter une dynamique dans le temps.

Entre juin 2023 et décembre 2024 :

- **cinq réunions de travail** ;
- mobilisation de **15 à 20 participant.e.s assidues** (environs une vingtaine de structures);
- un **grand événement** lors de la plénière du pilier précarité/Inclusion en juin 2024 ;
- un **test de l'outil de collecte** de données en septembre 2024.



Les missions du groupe de travail

Des ambitions

- **Mieux comprendre** : construire une vision globale de la situation sur le territoire de la métropole et une culture commune des acteurs intervenant sur notre territoire.
- Alimenter le pilotage des politiques et **mieux objectiver l'orientation des actions** de soutien aux publics plus vulnérables.

Des objectifs

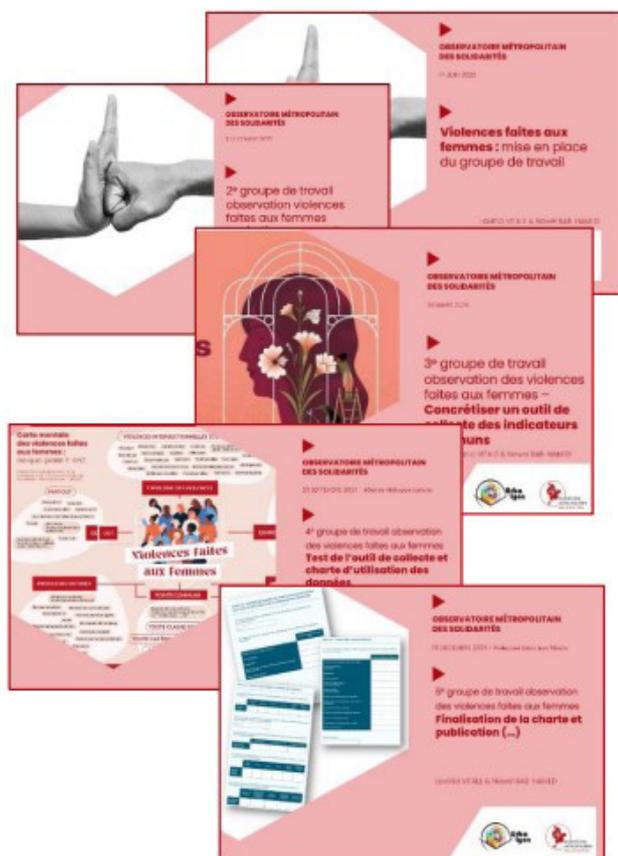
- **Recueillir les besoins** des membres en termes d'observation et de connaissance autour des violences faites aux femmes.
- **Collecter et partager les informations** jusqu'à l'analyse et à la réalisation d'études selon les sujets identifiés.

Déclencher une dynamique partenariale

- **Mobilisation des acteurs** (associations et institutions) intervenant dans le repérage, l'accueil, l'orientation l'accompagnement ou la prise en charge des femmes victimes de violences;
- Des séances de travail partenariales sur la définition d'un **vocabulaire commun** et du périmètre d'observation;
- Identification d'un socle d'indicateurs partagés et des **ressources mobilisables** par les partenaires.

Imbriquer pour mieux agir

Cette observation s'inscrit dans le cadre de l'**Observatoire métropolitain des solidarités** copiloté avec l'Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise.



Observatoire Métropolitain des Solidarités		
Pilier Enfance (OMPE)	Pilier Santé / Autonomie	Pilier Précarité / Inclusion

Note de lecture :

Cette carte mentale est le fruit d'un travail collaboratif lors de la première réunion du groupe, en juin 2023, autour de la définition partagée de la notion de violences faites aux femmes. Elle renvoie aussi au périmètre d'étude de la démarche d'observation.

Cette carte mentale n'a pas pour objectif d'être exhaustive mais plutôt évolutive.

Carte mentale des violences faites aux femmes : de quoi parle-t-on?

Contenu issu d'un groupe de travail animé
par UrbaLyon pour l'Observatoire Métropolitain
des Solidarités - Métropole de Lyon) - juin 2023

PARTOUT

- Lieux publics
- Lieux clos
- Lieux mal éclairés
- Espaces privé
- Lieux de fêtes et de loisirs (bars, festivals)
- Travail
- Lieux de vie (foyers, établissements spécialisés)
- Lieux de scolarité et de formation (école, collège, lycée, université, etc.)
- À domicile

où ?

VIOLENCES INTERSEC

- Physique
- Financières
- Administratives
- Psychiques
- Vestimentaires
- Racisme
- Sexuelles
- Cyber-violences
- M
- Matérielles
- Harcèlement dan
- Mutilations sexuelles

TYPOLOGIE D



Violence aux fo

PROFILS DES VICTIMES

- Situation de précarité ou de dépendance financière
- Violence banalisée
- Violence non conscientisée
- Mère de famille
- Femmes jeunes ou âgées
- Isolée
- En situation de handicap
- Éloignée géographiquement
- Orientation sexuelle
- Addicte (drogue, alcool, etc.)
- Mineure ou majeure prostituée
- Placée (Ase)
- Addictions
- Femme invisibilisée (SDF)

POINTS C

Reproduction de s
(sociétaux, patriar
de « modes, buzz,

TOUTE CLAS

TOUTE CATÉGORIE

TOUTE ORIG



INSTITUTIONNELLES (CUMULATIVES)

- Professionnelles
- Scolaires
- Événementielles (sport, festival, etc.)
- Religieuses
- Parentales
- Médicales
- Traditionnelles
- Familiales
- Mariage forcé
- Sur la rue
- Institutionnelles, législatives
- Professionnelles
- Sociétales
- Communautaires

DES VIOLENCES



Les faites

emmes

COMMUNS

schémas
circulaires, phénomène
...», etc.

CLASSE SOCIALE

ÉCHELLE SOCIALE

ETHNICITÉ, TOUTE CULTURE

QUAND ?

À TOUT MOMENT

Les franges (les plus jeunes et les plus vieilles)

- Grossesse
- Séparation
- Handicap
- Addiction
- Deuil
- Emprise
- Grands événements (sport, festival)
- Au quotidien (repas, soirée, nuit, etc.)
- Des moments de transitions, de changements
- Maladie
- Naissance
- Rupture familiale
- Arrêt professionnelle
- Déplacement
- Parcours migration

PROFILS DES AUTEURS

- Conjoint / compagnon
- Ex-conjoint / ex-compagnon
- Traite des humaines (travail forcé, mendicité, client de prostitution)
- Banalisation de la violence
- Masculiniste
- Hiérarchie professionnelles, collègue
- Hébergeant, marchand de sommeil
- Violences entre femmes par schéma de reproduction
- Parent, famille
- Amis
- Addiction
- Traite sexuelle
- Placée (Ase)
- Homme à la rue
- Aidant





Un benchmark national pour mieux se situer

Les champs d'action des observatoires

En octobre 2023, l'Agence d'urbanisme a réalisé un benchmark d'une vingtaine d'observatoires des violences faites aux femmes existant dans d'autres collectivités. L'objectif était de répertorier les différents champs d'action et d'observation, ainsi que leurs missions et les fonctionnements (spécificités et bonnes pratiques).

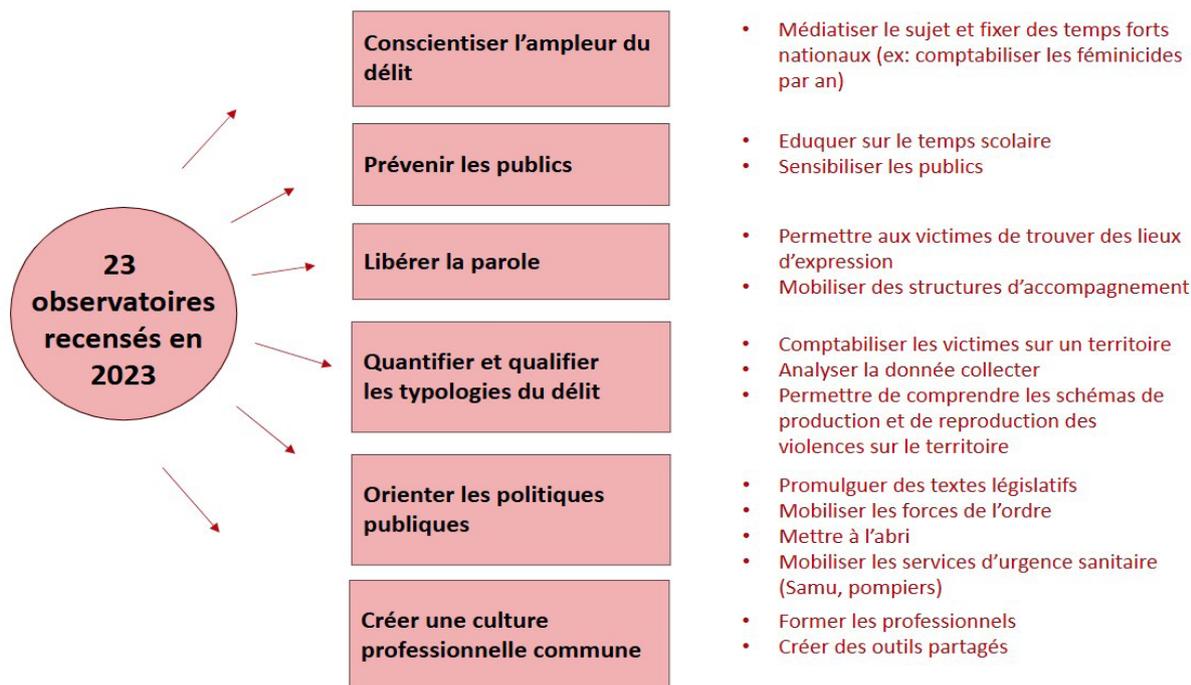
La cyberviolence, un thème récurrent

Les actes de cyberviolence peuvent impliquer différents types de harcèlement, de violation de la vie privée, de contrôle, d'abus et d'exploitation des données de la personne impliquant des violences psychiques et potentiellement physiques.

Les changements de situation, un moment propice à l'émergence des violences

Les périodes de transitions (installation en couple, grossesse, éloignement familial, deuil, changement de situation professionnelle, etc.) sont des moments particulièrement propices à l'émergence des violences faites aux femmes. **Le contrôle coercitif** ou encore la **silenciation** sont des exemples de terrains propices à l'installation de violences faites aux femmes.

Le champ de contribution des observatoires en France





Constitution d'un socle commun d'indicateurs

Estimer l'ampleur du phénomène dans la métropole de Lyon

- Dépasser la limite des grandes enquêtes nationales non déclinables localement et le manque de **données territorialisées consolidées**.
- **Estimer le nombre de femmes victimes de violences** et leur profil dans la métropole de Lyon à partir des données fournies par les associations et les institutions qui accueillent, orientent ou accompagnent ces femmes.



Méthode de travail

- **Coconstruire un référentiel commun** tenant compte des informations réellement disponibles dans chaque structure mobilisée et des besoins de connaissance
- **Harmoniser les indicateurs** pertinents entre les différentes associations et institutions et valider la liste définitive d'indicateurs
- **Développer un outil de collecte** pour la remontée des données et partager un guide de saisie précisant les définitions et le cadre des réponses attendues.
- **Centraliser et consolider** l'ensemble des données transmises par les associations et les institutions
- **Définir une charte d'utilisation des données** explicitant les modalités de mise à disposition et les conditions d'utilisation des données du socle commun.

Les indicateurs du socle commun

L'outil de collecte en ligne, à destination des professionnel.le.s est constitué de six parties. Chacune d'elles contient une liste de questions ainsi qu'un guide méthodologique de saisie :

- PARTIE A - La structure répondante
- PARTIE B - Nombre de femmes victimes de violences et domaine d'intervention
- PARTIE C - Cadre dans lequel les violences ont lieu
- PARTIE D - Profil des femmes victimes de violences
- PARTIE E - Auteur des violences
- PARTIE F - Orientations ou démarches entreprises par les femmes victimes

Pour aller plus loin

En 2020, l'Agence d'urbanisme a réalisé deux études sur les violences conjugales et intrafamiliales qui ont objectivé le besoin d'un groupe de travail :

- un constat de **sous déclaration**,
- un **manque de données territorialisées** (données « fragmentées », partielles, etc.),
- un **manque d'espace de mise en commun et d'échange** pour donner du sens aux données collectées.



25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes



La violence ce n'est pas que des coups ! ▶

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN DE VIOLENCES, APPELEZ LE



Directeur de publication : **Damien Caudron**
Référentes : **Lavinia Vitale - l.vitale@urbalyon.org**
Nawel Bab-Hamed - n.bab-hamed@urbalyon.org
Ce rapport résulte d'un travail associant les métiers et compétences de l'ensemble du personnel de l'Agence d'urbanisme



Agence d'**Urbanisme** de l'aire
métropolitaine **lyonnaise**

Tour Part-Dieu, 23^e étage
129 rue Servient
69326 Lyon Cedex 3
Tél. : +33(0)4 81 92 33 00
www.urbalyon.org

La réalisation de ce rapport a été permise par la mutualisation des moyens engagés par les membres de l'Agence d'urbanisme

MÉTROPOLE
GRAND LYON